



FRANÇOIS-XAVIER DE **G**UIBERT

HISTOIRE ESSENTIELLE

Après l'Europe de Bruxelles

Une France libre
dans une communauté d'États souverains

Sous la direction de
ROLAND HUREAUX
ET MICHEL ROBATEL

Après l'Europe de Bruxelles

Une France libre
dans une communauté d'États souverains

Après l'Europe de Bruxelles

Une France libre dans
une communauté d'États souverains

Sous la direction de Roland HUREAUX
et Michel ROBATEL

Actes du Colloque tenu à la Sorbonne (salle Michelet)
le 18 juin 2010

François-Xavier de Guibert
10, rue Mercœur
75011 Paris

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Nul n'ignore déjà que près des deux tiers des textes votés chaque année par le législateur français proviennent d'une source normative européenne et que, saisis en masse par les règlements et les directives, nos parlementaires se contentent de transposer passivement en droit interne des normes décidées par les institutions bruxelloises. En confisquant ainsi la maîtrise des agendas des Parlements nationaux, l'Union européenne les prive en pratique de l'exercice indépendant de leurs compétences législatives.

L'expression la plus alarmante de cette dépossession silencieuse de la souveraineté normative des États s'observe, depuis ces quarante dernières années, au prisme de l'activisme politico-judiciaire de la Cour de Justice européenne. Au fil de sa jurisprudence prétorienne amorcée dès son célèbre arrêt *Costa c/Enel* du 15 juillet 1964, la Cour de Justice de Luxembourg a ainsi imposé aux États le principe de primauté d'un droit communautaire qui se devait de l'emporter, immédiatement et directement, sur l'ensemble des droits nationaux, y compris constitutionnels.

Par voie de conséquence, les juges se sont vus contraints, en France comme au sein des vingt-six autres États membres de l'Union européenne, d'assurer le plein effet des normes européennes « en laissant au besoin inappliquée, de sa propre autorité, toute disposition contraire de la législation nationale, même postérieure, sans qu'il ait à demander ou à attendre l'élimination préalable de celle-ci par voie législative ou par tout autre procédé constitutionnel » (CJCE, 9 mars 1978, arrêt *Simmenthal*).

En confirmant explicitement cette autorité du droit de l'Union dans la hiérarchie des normes des États, le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, est venu

parachever cette formidable construction jurisprudentielle, laquelle impose désormais aux États, au mépris de leurs ordonnancements juridiques propres, le respect absolu d'un ordre juridique européen uniforme.

Les affaires européennes ont toujours été frappées du sceau de la complexité, pour le plus grand profit des européistes qui, pour mieux duper les peuples, s'appliquent partout à brouiller les cartes. De ce point de vue, la coexistence sur notre continent de deux systèmes politiques, aux ordres juridictionnels distincts, n'a guère facilité, tant s'en faut, la perception par nos compatriotes de l'émergence irrésistible du pouvoir judiciaire européen.

Alors que la Cour de Justice européenne s'assure du respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités qui relèvent de l'Union européenne, la Cour européenne des droits de l'homme veille, depuis 1959, à l'exécution de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales par les 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Pour autant, cette dyarchie n'a jamais compromis la marche en avant d'un pouvoir judiciaire homogène, car les magistrats de ces deux ordres juridiques ont toujours su conjurer les risques de distorsion de leurs jurisprudences respectives, notamment en collaborant inlassablement à leur harmonisation.

Une étape complémentaire devait cependant être franchie pour mieux garantir, à l'échelle du continent européen, l'intégration durable de ces deux ordres normatifs : c'est désormais chose faite depuis l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, signé à Lisbonne. En ouvrant à l'Union européenne la faculté d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme, le Traité de Lisbonne institutionnalise en effet une « passerelle » entre ces deux ensembles juridiques.

Naturellement, la décision politique de Bruxelles d'y adhérer est déjà programmée. À l'occasion des cérémonies du 60^e Anniversaire du Conseil de l'Europe, célébrées le 1^{er} octobre 2009 à Strasbourg, José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, a déclaré souhaiter « que notre attachement aux droits de l'homme se concrétise au plus tôt par l'adhésion, en tant que membre à part entière, à la Convention européenne des droits de l'homme ».

La France s'est ralliée à cette position. Lors de la session parlementaire du Conseil de l'Europe qui s'est tenue le 2 octobre 2009 à Strasbourg, Pierre Lellouche, Secrétaire d'État français aux Affaires Européennes, a fait part de la détermination du gouvernement français à voir l'Union européenne adhérer rapidement à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

L'envahissante jurisprudence forgée par la Cour européenne des droits de l'homme se trouve être intégrée désormais à l'ordre juridique de l'Union européenne.

Outre le droit propre à l'Union européenne, les magistrats de Cour de Justice européenne disposeront désormais d'un vaste arsenal juridique combinant les très nombreux principes généraux contenus dans la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales à ceux, convergents, figurant dans la Charte des droits fondamentaux annexée au Traité de Lisbonne, pareillement entrée en vigueur sur le territoire des Vingt-sept, à l'exception du Royaume-Uni et de la Pologne qui, toutes deux, ont su négocier une heureuse dérogation à son application.

Cette réforme profonde va bouleverser à coup sûr les modalités de régulation par les États de leurs environnements juridiques. Nul ne méconnaît en effet la propension quasi

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

permissivité et d'effacement de la culture chrétienne que nous traversons, les coupables désignés soient encore l'État et le christianisme, qui s'en trouvent globalement rejetés.

Ce rejet du christianisme se manifeste notamment par la complaisance des instances européennes à l'égard des revendications culturelles et culturelles des sociétés traditionnelles. Dans un contexte qui se revendique encore démocratique et républicain, il y a lieu de s'interroger sur ce parti pris pour des cultures régies par un juridisme théocratique archaïque, sexiste, vecteur d'une régression vertigineuse.

Nous pouvons en trouver la cause dans des affinités sous-jacentes, le report des visées de jouissance dans les voies du Profit sans limite ayant abouti à la négation du bien commun et au sacrifice des plus faibles, c'est-à-dire au retour de la loi du plus fort.

À cet égard, *la légitimité* que les sociétés traditionnelles confèrent à la jouissance de la chair et des biens ainsi qu'aux rapports de domination qui les conditionnent, exerce une forte séduction auprès des tenants de l'idéologie libérale-libertaire qui y voient une disposition favorable à leurs desseins. La politique européenne, qui encourage les immigrants des sociétés traditionnelles à conserver les mœurs de leur pays d'origine, constitue un puissant levier pour faire disparaître d'Europe la culture égalitaire chrétienne et la démocratie.

Globalisation, narcissisme, crise identitaire

Cette visée de substitution culturelle et de main-d'œuvre coïncide avec le projet de « globalisation des peuples » qui a vocation à donner réalité à l'objet de toutes les concupiscences élitaires : la « gouvernance mondiale », dont la « gouvernance

européenne » n'est que le marchepied.

La somme d'ambitions, d'intérêts et de fantasmes investis dans ce projet ne tolère pas que des facteurs humains s'y opposent. Tel le suffrage universel. Ainsi que les conflits identitaires tragiques engendrés par la mise en contact de modèles éducatifs et culturels antagonistes.

Les « gouvernances » entendent régler ces difficultés de manière autoritaire : « L'Europe est une construction à allure technocratique, progressant sous l'égide d'une sorte de *despotisme doux et éclairé* », nous dit Jacques Delors, tandis que M. Barroso se réjouit de la « formidable passation des pouvoirs des Nations à *l'Empire européen...* » Les désirs ne s'expriment jamais de façon aussi claire que lorsqu'ils sont inconscients... Ils nous conduisent à un fantasme bien ordinaire : celui de *l'hyper-puissance*. Avec ses contre-champs habituels : *le complexe d'impuissance, la rivalité et l'envie*. Ils s'expriment dans le sentiment d'insuffisance en taille des Nations sur l'échiquier économique mondial, dont font sans cesse état les « gouvernances » européennes – notamment sa composante française –, leur détachement enthousiaste de leur identité nationale et de leur langue maternelle. Quant au choix du signe typographique de l'euro, si proche de celui du dollar américain, il nous désigne le miroir dans lequel se projettent les complexes et ambitions des « gouvernances » européennes : la puissance et la domination culturelle américaine qui ont exercé leur séduction la vie durant de cette génération.

Crise systémique, despotisme et fantasmes élitaires

Je dirai pour conclure que ce qui nous est présenté comme une « crise économique » excède largement ce domaine. C'est

une crise systémique qui touche l'ensemble de l'édifice culturel et social occidental. C'est en quoi on peut la qualifier de « crise de civilisation ». Il me semble toutefois qu'il faut considérer séparément le « haut » et les bases de la pyramide sociale. Au niveau des bases, qui sont au contact douloureux des réalités, un sursaut salvateur commence à se produire, tandis que le « haut », aveuglé par les brumes euphorisantes de l'Olympe, impose la fuite en avant. C'est en quoi il me semble justifié de considérer la politique de l'Union européenne comme *une dérive despotique élitaires vectorisée par le fantasme*. Y sont à l'œuvre un sentiment infantile de toute puissance et des rivalités œdipiennes meurtrières : disposer d'un pouvoir surdimensionné, supérieur à celui des Pères ; s'affranchir de la dette à leur égard en faisant disparaître l'héritage politique, culturel et même civilisationnel qu'ils ont légué.

Pour nous sortir de cette ornière, il nous faut d'urgence renouer avec nos valeurs et retrouver le sens des limites. Et comme on ne saurait défendre notre culture et notre mode de vie en se coupant la tête, il nous faut assumer l'héritage culturel chrétien qui a contribué à forger le meilleur de notre civilisation : un humanisme qui a permis de rompre avec les archaïsmes sacrificiels et de subvertir les relations de domination.

1. J'ai développé cette analyse dans *L'Enjeu Symbolique – islam, christianisme, modernité* (éd. L'Harmattan, nov. 2004).

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

1. Sur ce point lire d'Erik S. Reinert : *How Rich Countries Got Rich ... and Why Poor Countries Stay Poor*, Constable London, 2007.

2. Daniel Cohen évoquait récemment « l'incapacité de l'Europe à apporter rapidement une solution à la crise alors même qu'elle disposait d'un interlocuteur grec désireux de bien faire... » Cf. *Le Monde* du 8 juillet 2010.

Le triomphe des nationalistes flamands Une Europe en voie de désagrégation

David MASCRE

Essayiste

Les élections du 13 juin 2010 ont donné à la Belgique une nouvelle majorité en portant en tête des suffrages la Nouvelle Alliance flamande (NVA). Le parti de Bart de Wever est arrivé en tête du scrutin législatif avec 29 % des voix. Nationalistes de tout poil et patriotes de tous bords pourraient s'en réjouir. Ils auraient tort. Loin de représenter une victoire des peuples européens ou de signer un renouveau de l'idéal patriotique, la victoire du parti autonomiste flamand est une marque supplémentaire forte de l'accélération du processus de décomposition des nations européennes engagé depuis quarante ans. Loin de signer un quelconque renouveau de l'esprit européen, il marque une avancée de plus sur la voie de l'édification d'un État mondial. Voici pour quelles raisons :

1) Contrairement aux apparences, la NVA n'a rien à voir avec quelque parti nationaliste épris d'ordre, attaché à la défense du christianisme et des valeurs traditionnelles de l'Europe. Au Parlement européen, la NVA appartient au Groupe des Verts : si elle est en effet peu réputée pour ses accointances idéologiques avec le gauchisme, elle partage en revanche avec ce groupe parlementaire l'idée d'une Europe construite autour de régions ethniquement et culturellement homogènes. L'idée s'inscrit dans la droite filiation du plan américain d'affaiblissement de l'Europe. Ce dernier vise en effet à multiplier un peu partout la création de microétats qui, à l'instar du Kosovo ou de la Bosnie,

seront des clients dociles et serviles du superempire américain, incapables de développer une politique de puissance propre dotée des instruments de souveraineté adéquats – armée puissante, politique étrangère propre, politique d’alliance spécifique, rayonnement culturel et scientifique fort. Dans le droit fil des principes et processus politiques définis par les géostratèges américains (Brezinzi, Kissinger), elle conduira à la balkanisation de l’Europe, via la constitution de centaines de bantoustans – petites enclaves territoriales composées sur la base de regroupements de population ethniquement et culturellement homogènes. L’idée n’est pas neuve. Elle a été appliquée avec succès par l’Afrique du Sud dans les années 60-90 et par la Russie soviétique de Staline et de Khrouchtchev. Avec chaque fois le même objectif : empêcher la constitution de pôles alternatifs forts susceptibles de mettre en question l’autorité des oligarchies dominantes. Richelieu en avait conçu le principe en définissant les lignes directrices de cette *Kleinstaaterei* qui, au lendemain du traité de Westphalie (1648), devait donner à la France la suprématie sur l’empire germanique pour cent cinquante ans en interdisant la constitution d’une Allemagne forte et unie.

2) Loin de s’inscrire dans un plan de renforcement des États européens – pourtant déjà passablement affaiblis sous le double effet de la translation de pouvoir vers les instances supranationales et mondialistes (UE, ONU, FMI, OMC) et de l’accélération du processus de mondialisation économique – la NVA travaille sans le savoir au démantèlement des États. Bart de Wever ne fait d’ailleurs pas mystère de ses convictions sur le sujet : récemment, il déclarait que l’Europe et les grandes régions confédérées sont appelées à devenir les « deux niveaux de compétence les plus importants ». Tentant de rassurer les

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

2002 ; d'autre part, de modifier tous les contrats existants. La seconde solution, qui serait sans doute la meilleure, serait de prendre le taux de conversion le plus simple, c'est-à-dire de décréter qu'un franc nouveau est égal à un euro.

Nouveau système monétaire européen

Vis-à-vis des autres monnaies, la valeur d'un franc nouveau sera déterminée par le marché des changes. Elle évoluera en fonction de la politique qui sera menée en France, tant dans l'économie que dans la gestion du change. Il est faux de s'imaginer que notre pays soit fatalement laxiste, car il fut autrefois exemplaire (à l'époque du général de Gaulle jusqu'en 1968, puis de Georges Pompidou). Non seulement la création d'un franc nouveau ne nous dispensera pas des efforts nécessaires pour rétablir la situation budgétaire et pour résoudre le problème des retraites, mais elle facilitera leur solution en permettant de retrouver les moyens de la croissance économique.

La création d'un franc nouveau doit aller de pair avec l'organisation d'un nouveau système monétaire européen, afin de sauvegarder les aspects positifs de l'Europe, tout en tirant les leçons des difficultés qu'avait connues l'ancien SME mis en place en 1979. Il conviendra de ne pas se focaliser sur les taux de change nominaux, mais de ne retenir que les taux de change réels, c'est-à-dire les niveaux relatifs de prix des pays les uns par rapport aux autres. Le maintien d'un taux de change réel exige que le taux de change nominal de la monnaie correspondante puisse varier en fonction des écarts d'inflation, en plus (appréciation) pour un pays peu inflationniste, en moins (dépréciation) pour un pays trop inflationniste.

La mise en place de ce nouveau système monétaire européen

implique que l'on mette la priorité sur la politique de change dans chacune des nations européennes, compte tenu des anticipations des opérateurs. En influant sur le taux de change nominal, tout en stérilisant ses effets internes, cette politique permet d'obtenir le taux de change réel qui est désiré pour chaque nation. Celui-ci doit être conforme à la solidité de son appareil productif, c'est-à-dire qu'il doit être d'autant plus bas que le pays est plus fragile structurellement afin d'équilibrer sa balance commerciale.

Ainsi, entre les pays européens, il faudra s'accorder sur les niveaux des taux de change réels qui correspondent à leur situation objective, en permettant aux pays en retard de se développer plus vite, mais sans leur donner un avantage excessif de compétitivité. Vis-à-vis du reste du monde, une monnaie commune, telle que l'écu, sera créée comme la moyenne pondérée des monnaies nationales, mais son taux de change réel devra demeurer réaliste, c'est-à-dire que le niveau moyen des prix européens ne devra pas être trop élevé.

Mais la politique de change n'est pas toujours efficace si l'on se trouve en présence de partenaires dont la monnaie est visiblement trop bon marché, parce qu'ils achètent des réserves en devises étrangères (cas de la Chine). La solution sera alors d'établir les conditions d'une concurrence loyale dans les échanges commerciaux avec les pays fautifs, par des prélèvements à l'importation et par des restitutions à l'exportation, comme Maurice Lauré l'avait préconisé en 1993.

Instaurer une vraie préférence communautaire

Jean-Pierre GÉRARD

Président du Club des n° 1 mondiaux français à l'exportation

Ancien membre du Conseil de la Politique Monétaire

Il m'a été demandé de vous parler du protectionnisme comme solution au renouveau des activités nationales pour enrayer le déclin économique dans lequel malheureusement notre pays est entraîné par l'absence de réalisme de nos élites politiques. Mais avant de dire comment j'estime que le protectionnisme est possible, je voudrais faire trois remarques.

1. J'ai entendu M. Sarkozy nous dire qu'avec le traité de Lisbonne, le débat institutionnel était définitivement clos. C'est dire qu'il estime que la France qui a voté non au référendum constitutionnel, n'aurait plus droit à dire son avenir à partir du moment où les députés, en contradiction totale avec le résultat du vote, ont accepté le traité de Lisbonne en tout point semblable à ce qui avait été refusé à peine deux ans auparavant. Il est indispensable que nous fassions comprendre que ce débat n'est pas clos et qu'il est impératif de remettre en chantier une construction européenne qui respecte les nations. À quel degré de perversion sommes-nous parvenus pour ne pas comprendre ce qu'est notre pays et que nos pays d'Europe doivent mettre le temps nécessaire pour pouvoir travailler ensemble ?

2. Les masques tombent : Jean-Claude Trichet a déclaré explicitement qu'il voulait une fédération européenne économique, qui est en réalité, comme je l'ai toujours supposé

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

s'il avait tort sur le fond, son argument à l'époque étant de dire que cela coûte trop cher et va supprimer des budgets pour une physique plus originale et plus porteuse pour l'avenir. Je pense personnellement qu'Heisenberg avait raison, mais, encore une fois, attendons encore quelques années pour conclure définitivement.

Il faut par contre favoriser les programmes de recherche nationaux et assurer le transfert des connaissances aux pays tiers. Il faut assurer une véritable concurrence sur le territoire européen et garantir aux produits *made in Europe*, l'accès aux marchés nationaux. Bien entendu, a contrario, il faut protéger les produits européens de leurs concurrents d'ailleurs.

Il faut impérativement supprimer le lobbying (trafic d'influence en bon français et condamné par la loi française) qui est absolument délétère pour les chercheurs et la recherche en général.

Il faut aussi changer la mentalité des élites qui refusent le risque mais acceptent les salaires correspondant au risque sans prendre ce dernier ce qui fait, au final, de notre continent, « la vieille Europe ».

Il faut organiser le système pour l'obliger à avancer :

- imposer l'obsolescence des technologies de façon à forcer l'achat des nouvelles technologies de rupture, nécessairement plus chères ;
- imposer une « usure » des titres de propriété (voir « Ainsi marchait l'humanité »).

Il faut aussi « tuer » le conformisme ambiant (encore « la vieille Europe »).

Si l'on fait tout cela, il y a clairement une place pour une recherche européenne “plurielle” et une véritable Europe puissance avec un modèle viable sur le long terme. Mais il faut une véritable révolution sur notre continent pour en arriver là.

Le devenir de l'agriculture européenne

Roland HUREAUX

Essayiste, ancien conseiller agricole de Philippe Séguin

Par un singulier paradoxe, c'est dans une période où ses effectifs déclinaient à grande vitesse que l'agriculture a été amenée à jouer un rôle essentiel dans le démarrage du Marché commun, ancêtre de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui, au point de représenter pendant plusieurs dizaines d'année la principale des politiques communes.

La CECA, inspirée par une obsolète « priorité à l'industrie lourde » s'est assez vite vidée de sa substance. L'échec politique de la CED et technique de l'Euratom ne laissait en place que le Marché commun instauré par le traité de Rome (1957). Son volet industriel instaurait une suppression progressive des droits de douane intracommunautaires qui eut lieu en dix ans, sans nécessiter un vrai budget. Son volet agricole prévoyait une harmonisation des politiques de soutien à l'agriculture qui ne fut acquise que parce que le général de Gaulle força la main de ses partenaires. Ces derniers, en effet, à peine signé le traité de Rome, furent soumis à de fortes pressions américaines pour que la politique agricole commune (PAC), dont un des effets devait être la préférence communautaire et donc la réduction de leurs exportations en Europe, ne soit pas mise en œuvre. Cette politique supposait un budget consistant, à la mesure du poids des interventions publiques préexistantes. Ce fut au départ près de 90 % du budget européen; c'est encore près de 30 %.

Pendant des siècles, malgré l'illustre précédent du patriarche

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

sécurité, l'accès à l'eau et à l'énergie concernent pourtant la vie quotidienne de tous les pays riverains. La question est de savoir s'il faut renforcer la gouvernance européenne ou associer les citoyens des pays du littoral Nord, du littoral Sud et du littoral Est aux décisions à prendre.

L'ouverture de l'Europe

Il ne m'appartient pas de déterminer si l'Europe doit se refermer sur elle-même pour se refonder, s'ouvrir vers l'Est au-delà des Pays de l'Europe Centrale et Orientale, c'est-à-dire vers l'Ukraine, la Turquie, les anciennes républiques soviétiques continentales, caucasiennes ou asiatiques, ou vers l'Ouest, c'est-à-dire l'Amérique Latine et les Caraïbes et établir un autre partenariat avec les États-Unis. Mais ce que je sais et que je mesure en revanche, compte tenu de ma situation professionnelle, c'est que l'Europe est deux fois moins peuplée et dix fois plus riche que le continent africain, et qu'une telle coexistence entre deux continents si proches n'a que peu de chances de demeurer pacifique.

L'imaginaire et l'information

Les flux migratoires dépendent dans leur volume et leur orientation de deux vecteurs majeurs. L'un sur lequel nous avons peu de pouvoir, c'est l'imaginaire migratoire tel qu'il est irrigué par les images de la prospérité visibles sur tous les écrans de la planète, répercuté sur la toile ou colporté par le bouche à oreille par des migrants qui sont en général plus prolixes sur leurs réussites que sur leurs difficultés.

L'autre sur lequel nous pouvons agir au moins à la marge,

c'est une information loyale et précise sur les flux, les coûts, les orientations, les évolutions, les conséquences des migrations sur l'économie réelle mais aussi sur le développement de l'économie informelle dans ses aspects festifs comme dans ses conséquences dramatiques. Ce qui veut dire que, quel que soit l'avenir de l'Europe, on mette en place des procédures statistiques sans interdits ni langue de bois, des registres de comptabilisation des entrées mais aussi des sorties à l'intérieur de l'espace Schengen et encore plus des observatoires de terrain. Ce qui signifie aussi comparer ce qui se passe dans le domaine de la gestion des flux migratoires dans les différents pays européens pour faire avancer une lecture critique des expérimentations menées avec succès ou des échecs manifestes.

Ce travail d'information est ardu et rarement jubilatoire. Il court le risque d'être en permanence ostracisé, stigmatisé, instrumentalisé, diabolisé ou angélisé. Mais il relève aussi du souci de considérer les citoyens, non comme des élèves auxquels on raconterait des contes de fées pour promouvoir le « vivre ensemble », mais comme des adultes à qui on peut apporter des informations contrôlées et de la part desquels on peut aussi recevoir des témoignages authentifiés.

Pour ne pas conclure

Je considère que la question des migrations est un des défis majeurs du XXI^e siècle auquel l'Europe tout entière est confrontée et qui peut aussi bien en subvertir les principes et les institutions, provoquer l'affrontement des « in » et des « out » ou aider à réinventer une nouvelle copropriété. C'est pourquoi j'ai choisi d'explorer, de décortiquer et de vulgariser l'information sur les flux migratoires, de lutter contre la

désinformation sous toutes ses formes. C'est la voie étroite dans laquelle je m'obstine à progresser depuis dix ans, sans faiblesses mais sans illusions.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de 1950, due à la chute de la mortalité et donc à l'action des Européens, qu'à la perte d'autorité des puissances coloniales affaiblies par la guerre. Avec ou sans guerre mondiale, elle aurait eu lieu. Quant aux deux facteurs aujourd'hui décisifs de ce déclin, l'effondrement démographique et l'émergence de nouveaux pays industriels en Asie et en Amérique latine, ils n'ont, en eux-mêmes, rien à voir avec les deux guerres mondiales.

De l'intégration à l'effacement

Les meilleurs des promoteurs de la construction européenne n'ont jamais séparé leur projet de l'ambition que l'Europe retrouve sa place sur la scène mondiale, en s'y présentant unie. Leur projet initial était de faire une Europe puissance, tant sur le plan économique que politique, pas seulement un espace de libre-échange.

Le moins qu'on puisse dire, après soixante ans de « construction européenne », c'est qu'on est, sur ce chapitre, loin du compte.

Non seulement, l'Europe ne pèse plus guère dans le concert mondial, mais elle n'a jamais aussi peu pesé. Tout se passe comme si ce poids n'avait cessé de diminuer au cours des quarante dernières années, au fur et à mesure que progressait le processus d'intégration. Et cela non pas au bénéfice de pays émergents, mais, presque exclusivement, des États-Unis.

Ne donnons qu'un exemple : en 1956, soit onze ans après la fin de la seconde guerre mondiale dont pourtant les États-Unis étaient sortis très renforcés et l'Europe occidentale terriblement affaiblie, Guy Mollet, président du conseil français et Anthony Eden, premier ministre britannique ont pu se mettre d'accord

pour lancer une expédition militaire au Proche-Orient, la « guerre de Suez », contre l'avis des États-Unis et naturellement de l'Union soviétique. Que pour des raisons diplomatiques et non militaires, cette expédition ait tourné court est une autre affaire. L'important est qu'elle ait eu lieu. Aujourd'hui, l'Union européenne n'oserait pas même envoyer, non seulement un corps expéditionnaire, mais un simple émissaire au Proche-Orient sans l'accord des États-Unis ! C'est dire combien le progrès de l'Europe supranationale nous éloigne de l'Europe puissance !

Il y a bien d'autres symptômes de cet abaissement diplomatique de l'Europe occidentale concomitant du progrès du processus d'intégration : les crédits militaires n'ont cessé de baisser dans tous les pays de l'Union (sauf la Grèce, qui sait très bien que face à la Turquie, elle ne peut pas compter sur la solidarité des vingt-six !). C'est à peine si ces crédits dépassent 1 % du PIB en Allemagne ou en Italie, 1,5 % en France et en Grande-Bretagne et la tendance est partout à la baisse alors qu'elle est à la hausse dans tout le reste du monde. Les États-Unis, en consacrant 4,5 % du PIB à la défense, représentent 43 % des dépenses militaires du monde.

De pair avec cette baisse de l'effort de défense, va un assujettissement croissant à la structure de l'OTAN, en tièrement commandée par les Américains. Dernier pays récalcitrant, la France est rentrée dans le rang en mai 2009.

L'incapacité de contrôler une immigration de plus en plus massive, en provenance principalement d'Afrique et de Turquie, surtout depuis que ce contrôle a été communautarisé avec le traité d'Amsterdam (1996), témoigne à sa manière de cette perte des réflexes d'auto-défense européens.

Même apathie d'une Europe accrochée au dogme d'un euro fort, face à la concurrence des pays émergents et à la désindustrialisation qui en résulte.

Un signe parmi d'autres : la commission européenne vient d'autoriser le groupe chinois Tianjin Xinmao à prendre le contrôle du néerlandais Draka, spécialiste de la fibre optique, domaine de haute technologie, indispensable au très haut débit pour toutes les industries françaises, européennes, et mondiales, en particulier de défense. Qui imagine une seconde que les États-Unis ou la Chine auraient autorisé une opération analogue chez eux ?

Les néoconservateurs américains, tel Robert Kagan (*La puissance et la faiblesse*, 2003), témoins pas vraiment chagrinés, de l'abaissement de l'Europe, n'hésitent pas à dire que ce continent est sorti de l'histoire, qu'il se comporte en « puissance vénusienne », prospère mais amollie, seulement portée aux bons sentiments, oublieuse du tragique de l'histoire, alors que les États-Unis sont une « puissance martienne », vouée à la guerre, et, elle, pleinement lucide sur la réalité des rapports de force internationaux. La seconde protège la première, mais lui en fait payer le prix.

De manière significative, ce qui est parfois présenté comme l'exemple d'une action diplomatique et militaire commune de l'Europe, la guerre de Yougoslavie de 1999, fut en fait une opération de l'OTAN, en violation directe du droit international. Fondée sur une manipulation sans précédent des opinions publiques orchestrée d'outre-Atlantique, au service des intérêts américains et islamiques, et aussi d'une revanche historique de l'Allemagne contre le peuple serbe qui lui avait si vaillamment résisté entre 1941 et 1945, elle est sans doute un des épisodes les moins glorieux de l'histoire de l'Europe.

Les causes du déclin

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

n'est pas faux quand on examine la réussite qu'a été la PAC dans un premier temps, ou Airbus. Demain également, *c'est par l'Europe qu'une partie de la finance pourra être maîtrisée*, les États européens ne pouvant pas tout faire.

Certes, nous pouvons y opposer le cas d'États indépendants, qui parviennent à maintenir leur modèle malgré la mondialisation. Au-delà de la Suisse ou de la Norvège, trop atypiques pour représenter des exemples, le Danemark, la Suède ou la Grande-Bretagne qui n'ont pas l'euro montrent que l'échelle européenne n'est pas la solution indépassable. Malgré tout, la crise fait que cet argument risque de ne pas peser lourd face aux inquiétudes provoquées par l'émergence de la Chine...

Les travers du modèle supranational

Nous devons donc sans doute déplacer le débat sur la meilleure manière de défendre l'intérêt général des peuples européens. Depuis toujours, deux conceptions s'opposent. La première, centralisée et supranationale, depuis Bruxelles, est celle qui s'est imposée depuis un quart de siècle et l'Acte Unique Européen. La deuxième, décentralisée et reposant sur une coopération volontaire de nations souveraines, le modèle de la CEE tempéré par le compromis de Luxembourg.

La question que nous devons alors nous poser est « est-ce que le modèle actuel de construction européenne défend bien l'intérêt général des peuples qui la composent ? » et « est-ce que ce modèle n'a pas tendance à ne défendre que les intérêts des puissants, au mépris de tous les autres, y compris contre l'avis démocratique de la majorité ? »

Le modèle européen, au service des puissants

L'histoire récente nous enseigne très clairement que le modèle fédéral ne semble défendre que les intérêts des puissants. Il y a quelques mois, le gouvernement français était intervenu pour demander à Renault (dont l'État est actionnaire) de ne pas davantage délocaliser la production de la Clio en Turquie. Cette demande vient bien tardivement, quand on sait que les constructeurs français ont délocalisé 50 % de leur production en seulement 4 ans.

Cependant, elle montre bien la logique dogmatiquement néolibérale de la Commission pour laquelle les États, fussent-ils actionnaires, ne sauraient mettre la moindre contrainte aux décisions des entreprises, même quand ces décisions impliquent la destruction de milliers d'emplois. Bref, si Bruxelles défend bien efficacement les intérêts de Renault et de ses actionnaires (et encore pas tous), on ne peut pas en dire autant des intérêts des salariés de l'ancienne Régie.

Autre exemple frappant. Les peuples et les gouvernements européens sont aujourd'hui extrêmement réservés à l'égard de la culture des OGM. Pourtant, inlassablement, la Commission Européenne cherche à imposer la culture de nouvelles variétés, utilisant même les dispositions des traités jusqu'à l'absurde puisqu'il a fallu une majorité qualifiée d'États pour empêcher Bruxelles d'imposer la commercialisation de certains OGM. Là encore, l'Europe défend bien les intérêts de Monsanto...

Dernier exemple : l'Europe a imposé la libéralisation des renseignements téléphoniques. Il y a une dizaine d'années, pour 3,65 francs, on pouvait obtenir trois numéros en appelant le 12. Aujourd'hui, obtenir un numéro revient volontiers à 1,50 euros, soit une multiplication par près de 10 du coût du renseignement, le tout en devant se remémorer des numéros plus compliqués.

Bonjour les bienfaits de la libéralisation ! Là encore, c'est l'intérêt des entreprises qui a été défendu, et pas celui des peuples.

Le cas du FMI

En fait, c'est sans doute le cas de toutes les organisations supranationales. Dans *La Grande désillusion*, Joseph Stiglitz raconte un voyage qu'il avait fait au Maroc en 1998, alors qu'il travaillait à la Banque Mondiale. Une ONG avait développé l'élevage de volailles par les villageoises. Elle s'était appuyée sur une entreprise d'État qui distribuait les jeunes poussins. De retour au Maroc quelques mois plus tard, il constata l'échec de cette initiative. Le FMI était intervenu et avait décrété qu'il n'était pas du ressort de l'État de commercialiser de jeunes poussins. Malheureusement, le secteur privé n'avait pas pris le relais. Le livre du prix Nobel d'économie regorge d'exemples plus aberrants les uns que les autres.

Les travers du modèle supranational

En fait, les instances supranationales souffrent de deux travers majeurs : un dogmatisme néolibéral généralisé et un refus profond de toute remise en cause démocratique. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à la monstruosité institutionnelle que représentait l'inscription de « *la concurrence libre et non faussée* » comme un objectif de l'Union Européenne dans le TCE. Au mieux, cette concurrence peut être un moyen, pour un libéral, d'obtenir un développement économique.

Mais les libéraux vraiment démocrates auraient dû s'opposer

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

l'Humanité, n'a pas de prix !

La vocation de l'homme n'est pas d'être rentable, la vocation première de l'humanité c'est la quête du bonheur, c'est vivre la fraternité, la pleine fraternité !

Nous vivons aujourd'hui un moment historique. Tout d'abord, nous avons vu se lever en Grèce, en Espagne, au Portugal un immense élan social qui révèle la prise de conscience des peuples sur l'impérialisme de cette Europe-là.

Ni cette Europe, ni cette monnaie commune ne sont à la hauteur de la sécurité économique promise. Toute la construction européenne apparaît enfin pour ce qu'elle est : mensonges et supercherie.

Deuxièmement – et c'est là le signe qui confirme la grande révolution qui vient en Europe –, nous avons assisté à l'éveil d'un sentiment éthique, c'est-à-dire à l'affirmation d'un sentiment éminemment politique.

À la suite de l'intervention militaire israélienne sur les bateaux humanitaires en partance pour Gaza, toutes les rues européennes ont bousculé les chancelleries du continent. Ce serait une erreur de ne voir là que manifestation d'une fraternité religieuse ou ethnique pro palestinienne.

Les peuples d'Europe ont crié – simplement mais c'est essentiel – leur rage éthique. Ils ont dit vouloir encore respirer l'air enivrant des sommets : la Justice, l'égalité...

En ce sens, la question de Gaza est – bel et bien – une immense « brèche socratique » pour reprendre la magnifique expression du philosophe Manuel de Diéguez. Quelle grande nouvelle philosophique et politique !

Oui, tout se tient, c'est la même logique d'Empire qui nous

impose ici des sacrifices économiques et financiers, qui nous impose de sacrifier nos propres enfants, nos ouvriers, nos paysans pour financer des guerres improbables et des armées honteuses, décérébrées, en Irak ou en Afghanistan...

Oui, c'est la même domination impériale qui nous impose ici le laquais Bernard Kouchner au Quai d'Orsay et qui maintient Mahmoud Abbas à la tête de l'Autorité Nationale Palestinienne.

Imaginez-vous la France du général de Gaulle tolérer l'intolérable ? Ne pas dire un mot de Gaza, lui qui prononça le discours du « Québec libre » ou celui de Phnom-Penh en pleine guerre du Vietnam ?

Oui, tout se tient, alors, il nous faut le dire : « Il suffit ». Rétablir la démocratie en Europe, cela veut dire d'abord et avant tout recouvrer notre souveraineté en Europe. Et parce que la souveraineté est l'apanage des nations libres, nous devons d'abord libérer les nations, et, nous le savons, la France est la condition *sine qua non* de la libération de l'Europe.

Notre programme est donc clair : 1) rendre sa pleine souveraineté à la France ; 2) redonner la parole au peuple.

En ce jour, où certains croient célébrer la France – en cet instant – à Londres, nous savons Nous, que la France Libre est ici !

Et je veux ici dans cette Sorbonne – qui vibre comme l'Albert Hall de Londres vibrait en 1942 aux accents Gaulliens, aux accents de la France Libre – je veux ici saisir cette circonstance pour lancer un APPEL !

Un APPEL à tous les patriotes !

De gauche, de droite, communistes, gaullistes, anciens résistants, souverainistes... Tous réunis en comité, en réseau, tous ceux qui ont à cœur le « souci de la France »!

Tenons-nous prêts !

Et parce que le redressement de la France ne peut se faire sans l'immense énergie de la jeunesse, je veux ici lui lancer un appel, jeunesse des campagnes, des villes et jeunesse des banlieues : sans distinction aucune : la France a besoin de vous, elle a besoin de votre enthousiasme, de votre élan, de votre générosité.

Chaque fois que vous vous battez pour la justice, pour l'égalité, pour la fraternité, pour la liberté... vous vous battez pour la France. Chaque fois que vous refusez les facilités du mensonge pour celui de l'effort, que vous refusez le « gagner-facile » pour celui du travail et de l'énergie... alors vous choisissez le parti de la France. Et quelle est belle cette France-là...

« Que serait devenue la patrie si Jeanne d'Arc, Danton, Clemenceau avaient voulu transiger⁷ ? » s'interrogeait De Gaulle.

Ce n'est pas sans gravité que je vous livre mon sentiment dernier. Rien ne nous sera épargné ! Mais nous même, nous n'épargnerons rien ni personne ! Souvenons-nous d'un des plus grands esprits du XX^e siècle – le mahatma Gandhi :

« Je crois que, là où il n'y a le choix qu'entre la lâcheté et la violence, je conseillerai la violence (...) je préférerais que l'Inde recourût aux armes pour défendre son honneur plutôt que sa lâcheté en fût le témoin impuissant de son propre déshonneur ! »

Oui, il est des heures dans l'histoire des Nations, où les peuples doivent d'abord apprendre à dire « Honneur et patrie » pour ensuite pouvoir dire « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Et bien, voyez-vous... Je crois que cette heure est venue pour la France !

Alors... – Où que nous soyons ! – Pour la France... Tenons-

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

TITRE I. De la communauté des États européens

Article 1 – La Constitution

Il est formé entre les signataires du présent traité une Communauté des États européens, association d'États souverains à laquelle ceux-ci délèguent un certain nombre de compétences.

La Communauté des États européens est fondée sur le respect des peuples et de la souveraineté des États qui la composent, l'égalité de leurs droits et de leurs obligations.

Article 2 – Les membres de Communauté des États Européens

Sont membres de la Communauté des États Européens. Les États situés en totalité ou à titre principal sur le continent européen signataires de la Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950 et dont les peuples ont ratifié leur adhésion au présent traité.

L'Europe s'entend dans le présent traité comme l'espace compris entre l'Atlantique et l'Oural.

Les États peuplés de moins un million d'habitants peuvent adhérer à la Communauté des États Européens par la conclusion d'un accord bilatéral avec un autre État membre auquel ils sont historiquement liés ou dont ils sont géographiquement voisins.

Article 3 – Les objectifs de la Communauté des États Européens

3.1 – Par la libre coopération des États qui la composent et grâce au rapprochement de leurs peuples, la Communauté des États Européens se propose d'établir en Europe un espace de liberté, de paix, de prospérité, de solidarité et d'influence, en agissant dans les domaines de l'économie, de la monnaie, de la

politique étrangère, de la défense, de la culture.

3.2 – La liberté des personnes est garantie par chaque État membre dont elles sont citoyennes.

La liberté des États membres est garantie par l'unanimité requise dans les prises de décision de la Communauté des États Européens.

La liberté de la Communauté des États Européens est garantie par son indépendance vis-à-vis de tout État ou tout organisme tiers. C'est un principe auquel il ne peut être dérogé.

3.3 – La paix est garantie entre les États membres par leur adhésion au présent traité, chaque État membre s'inter-disant conformément à la Charte des Nations Unies toute agression vis-à-vis d'un autre État membre ou toute revendication territoriale.

La paix est garantie vis-à-vis des pays tiers par l'engagement solidaire des États membres de se porter aide et assistance en cas de menace extérieure. Toute agression contre l'un d'eux sera considérée comme une agression contre l'ensemble des États membres.

3.4 – La prospérité découle de la participation à un marché commun fondé, à l'intérieur, sur la liberté de circulation et l'implantation des citoyens de tous les États membres, la libre circulation des biens, des services, des capitaux, sur un haut niveau de protection sociale (droit du travail, assurance chômage, soutien des familles, santé, prévoyance), sur la présence de services publics sur l'ensemble des territoires, sur la recherche de la qualité de l'environnement et sur un système monétaire commun.

La prospérité repose en matière d'échanges extérieurs sur la coordination des politiques commerciales, la conclusion d'accords commerciaux internationaux, sur la pratique d'une préférence communautaire et, si nécessaire, d'une protection.

La prospérité découle également de politiques favorables au

renouvellement des générations, à l'éducation, à la recherche, à l'investissement, à l'industrie.

3.5 – La solidarité s'exerce entre les États membres dans les domaines de l'économie, de la monnaie, de la protection sociale, des grands projets de recherche ou d'infrastructures, de la politique étrangère, de la défense, de la justice.

3.6 – L'influence sur les affaires du monde résulte de la coordination des politiques des États membres en faveur de la paix, de la promotion de l'égalité homme femme, de la défense de l'environnement, de l'aide au développement, de l'action humanitaire et du rayonnement des cultures et des langues européennes.

TITRE II. Du fonctionnement de la Communauté des États Européens

Article 4 – Les règles de fonctionnement

4.1 – Principe d'attribution

La Communauté des États européens n'agit que dans les domaines et les limites de compétences qui lui sont attribuées par le présent traité.

4.2 – Règle d'unanimité

L'objet et la durée des décisions de la Communauté des États européens requièrent l'unanimité.

Cependant, dans des cas exceptionnels et par accord unanime, des décisions peuvent être prises à la majorité qualifiée. Dans ce cas, les États minoritaires peuvent être exemptés des obligations qui en découlent.

4.3 – Droit de la Communauté

Le droit de la Communauté des États européens prévaut sur toute autre obligation conclue par les États membres, à

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Table

Présentation

Le délitement de l'Union européenne – Se préparer à l'après
Bruxelles

Roland Hureaux

PREMIÈRE PARTIE

Vers de la fin de l'Union européenne

L'agonie de l'euro

Jean-Luc Greau

L'irrésistible gouvernement des juges européens

Karim Ouchikh

L'Europe des fantasmes : gouvernance et peuple européen.

Véronique Hervouet

Une antipolitique sociale

Simon Archipenko

La Grèce au pied du mur ou droit au mur ?

Kostas Mavrakis

Triomphe des nationalistes flamands : une Europe en voie de
désagrégation

David Mascré

DEUXIÈME PARTIE

Pour une Europe fondée sur une libre coopération d'États souverains

Introduction

Michel Robatel

Comment va-t-on recréer le franc ?

Gérard Lafay

Instaurer une vraie préférence européenne

Jean-Pierre Gerard

La R & D européenne

Jean-François Geneste

Le devenir de l'agriculture européenne

Roland Hureaux

La gestion des flux migratoires en Europe

Jean-Paul Gourevitch

Quelle politique sociale pour l'Europe ?

Philippe Arondel

Quelle politique étrangère et de défense pour l'Europe ?

Roland Hureaux

Intérêt général et souveraineté en Europe

Laurent Pinsolle

La France libre

Jean-Luc Pujo

Conclusions

Jean-Pierre Gerard Paul-Marie Coûteaux

Annexes

Esquisse d'un projet de traité instituant une Communauté
d'États européens

Message de Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne

Les auteurs



Composition et mise en pages réalisées par
Compo 66 – Perpignan
373/2011